

# MUNICIPALITE DE LA NEUEVILLE

Séance du Conseil général du 4 décembre 2024

## **16. Réponse à l'interpellation PVN (J.-C. Zuberbühler) « Cartes journalières CFF dégriffées Commune » (A. Kurth)**

---

### **Pourquoi la Commune a-t-elle cessé la vente des cartes journalières CFF ?**

L'ancien système permettait aux habitants du district de réserver des cartes par courriel ou via le site Internet neuvevillois, avec un retrait au guichet communal. La Commune de La Neuveville assumait une perte annuelle de CHF 5'000.- et consacrait environ une heure de travail quotidien à cette activité. Ce service était apprécié, notamment par les personnes sans abonnement demi-tarif.

Avec le nouveau système, les cartes doivent être retirées en personne sans réservation préalable. Le billet est nominatif et sa saisie prend 15 minutes. De plus, les guichets sont fermés certains jours, ce qui complique encore l'accès. En parallèle, les tarifs flexibles des CFF (cartes dégriffées) rendent le système moins compétitif, avec des prix souvent similaires ou plus avantageux pour les usagers.

Le gain pour la Commune se limite à CHF 2.60 par carte, tandis que le temps de gestion reste élevé. Le système est donc peu pratique pour les utilisateurs et peu rentable pour la Commune.

### **Les citoyens se sont-ils plaints ?**

Quelques personnes ont exprimé leur déception au départ, mais la majorité a compris les raisons de l'arrêt de ce service.

### **Impact sur le label "Cité de l'énergie" ?**

Cette décision n'affecte pas directement le projet de labellisation.

### **Reprise des ventes en 2025 ?**

Non, car ce système n'a ni avantage pratique ni financier pour les utilisateurs ou la Commune.

CONSEIL MUNICIPAL